



RN12 -Déviation de Beucé-Fleurigné

Comité de suivi du 18 octobre 2019
Présentation des variantes

oooo

Avis de l'association Fougères Environnement

Rappel des enjeux de l'opération

La déviation de Beucé-Fleurigné a pour but :

- D'améliorer la sécurité des usagers et des riverains
- D'assurer la fluidité du trafic routier et réduire au maximum celui de la traversée de Beucé
- De participer à l'attractivité et au développement économique de notre territoire
- De réduire le plus possible son impact sur l'environnement naturel et agricole
- De présenter un bon niveau de rentabilité et un coût favorisant son financement et sa réalisation rapide.

Résumé des solutions proposées

- Variante 1 : cette solution a été privilégiée par l'Etat à l'issue de la concertation publique menée début 2017. Elle correspond à une route bidirectionnelle dont le tracé est compatible avec une mise à 2 x 2 voies, entre le carrefour de Cimette à la Chapelle Janson et le rond-point de la Hayais sur la rocade sud de Fougères.
- Variante 2 : c'est la variante 1, doublée ultérieurement.
- Variante 3 : elle prolonge le contournement jusqu'au rond-point de Bellevue en Lécousse, doublé ultérieurement.
- Variante 4 : c'est d'emblée une 2 x 2 voies, de type route express, entre le rond point de Cimette et celui de la Hayais.
- Variante 5 : c'est la variante 4 prolongée jusqu'au rond-point de Bellevue.

Avis de l'AFE

Il nous apparait que la variante 2 est la plus appropriée pour satisfaire les enjeux de notre territoire en matière de sécurité de trafic, d'attractivité et d'impact environnemental, tout en gardant une possibilité de doublement.

Nous constatons en effet que :

- Le trafic résiduel dans Beucé n'est pas tributaire du type de déviation choisie
- Le niveau de captage des PL est identique quelque soit le type de déviation.
- La fluidité du trafic reste très en deçà des seuils de saturation quelque soit le type de déviation.

- Les gains de temps de parcours offerts par une 2 x 2 voies sont très faibles par rapport à une route bidirectionnelle.

Nous notons en outre que la variante 2 présente un impact sensiblement plus faible sur son environnement, notamment sur le milieu agricole.

D'autre part, une 2 x 2 voies renforcerait-elle spontanément l'attractivité et le développement de l'agglomération Fougèraise alors que :

- La liaison Alençon-Rennes est favorisée, à partir de Mayenne, par la RN 162 aménagée en voie express entre Mayenne et Laval ainsi que par l'A81
- Que la déviation sud d'Ernée, dont l'ouverture est prévue fin 2022, est un contournement bidirectionnel avec créneaux de dépassement.
- Que le tracé de la RN12 entre Mayenne et Ernée d'une part, et entre Ernée et le carrefour de Cimette, d'autre part, n'est pas modernisé.

Pour ces raisons, nous estimons plus pertinent de donner la préférence à une déviation bidirectionnelle plutôt qu'à un ouvrage surdimensionné, au demeurant beaucoup plus onéreux et dont le financement ne manquerait sans doute pas d'être problématique au regard de son intérêt socio-économique.

Toutefois, il nous semble nécessaire de compléter la variante 2 par :

- Une rectification du tracé sinueux de la RN12 en amont du carrefour de Cimette
- Un créneau de dépassement entre le rond-point de la Sermandière (rocade sud/RD 179) et le rond-point de Bellevue.
- Une aire de covoiturage dans le site du rond-point de la Hayais.
- Un réexamen du fonctionnement du giratoire de Bellevue

Enfin, dans l'immédiat, il conviendrait de mettre en sécurité la traversée de Beaucé qui continuera de recevoir un trafic non négligeable à l'issue de son contournement.

Les membres du comité directeur de l'AFE
Fougères, le 19 décembre 2019

F.Closset

JJ.Feuvrier

M.Goudal

C.Tiercin